



# *SELL'PARC - Création d'un terrain multisports intergénérationnel à La Selle-en-Luitré*

**GAL : Fougères Agglomération / TERRITOIRE : Fougères Agglomération et Couesnon Marches de Bretagne**

**Fonds sollicités :**

Europe - FEADER - LEADER

**Axes :**

Axe Services collectifs essentiels

**Fiche Action :**

Europe : 8. Développer l'innovation sociale

**Fonctionnement / Investissement :**

Investissement

## **IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET**

---

**Nom porteur :** Commune de LA SELLE-EN-LUITRÉ

**N° SIRET :** 213 503 246 00

**Forme juridique :** Commune

**Nombre d'habitants :** 633

**L'entité appartient à un groupe :** Non

**Nombre de salariés ou d'agents (ETP) :** 4.00

**Montant du budget Annuel en k€ :** 3086.38

**Representant de la structure demandeuse :** Denis CHOPIN, Monsieur le Maire

**Representant technique du projet :** Maryline TALIGOT, Secrétaire de Mairie, [dgs@la-selle-en-luitre.fr](mailto:dgs@la-selle-en-luitre.fr)

**Adresse postale :** 23 Le Bourg 35133 LA SELLE-EN-LUITRÉ

**Adresse électronique :** [accueil@la-selle-en-luitre.fr](mailto:accueil@la-selle-en-luitre.fr)

**Tel :** 02 99 97 91 88

## **CARACTERISTIQUES DU PROJET**

---

### **1 - Eléments de contexte**

La Selle-en-Luitré est une commune située à 5 Kms de Fougères. Les données 2018 du dernier recensement INSEE de la population mettent en avant plusieurs caractéristiques :

- la commune réunit 615 habitants. La variation démographique par rapport à 2013 est de + 1 % soit une croissance plus forte que celle observée à Fougères Agglomération (+ 0,2 %) et en Bretagne (+ 0,5 %) ;
- les jeunes sont relativement nombreux : les 0-14 ans représentent par exemple 22,9 % de la population totale. À titre comparatif, cette part est à 18,5 % pour Fougères Agglomération et 17,3 % pour la Bretagne ;
- un tissu d'entreprises principalement industrielles existe. Le Parc d'activités de l'Aumaillerie qui avoisine les 135 ha est implanté sur cette commune ainsi que sur celle de Javené. Sur La Selle-en-Luitré (parc d'activités et au-delà) 55 établissements actifs et plus de 1000 emplois sont recensés.

À ce jour, les rapports entretenus avec la commune de la Selle-en-Luitré paraissent facilement définissables : on y habite, on y travaille, on y rencontre les acteurs économiques et institutionnels installés. Néanmoins, plusieurs éléments viennent changer peu à peu la donne, enrichir les liens et accentuer l'idée d'une ouverture vers l'extérieur...

- des salles pour l'organisation d'animations ou événements festifs peuvent être mises à disposition en faveur des administrés, des entreprises et des habitants extérieurs. Les équipements sont situés à proximité directe d'un restaurant géré par un privé qui attire également professionnels et particuliers au-delà des habitants de la commune ;
- Des opportunités de développement touristique sont à travailler : le patrimoine est classé par les Bâtiments de France. Le centre-bourg a bénéficié d'une rénovation en faisant le choix d'un rattachement à l'Histoire de la commune (expositions photographiques). Par ailleurs, une collaboration avec l'association locale « Csell'histoire et patrimoine » s'établit en vue de créer un espace muséographique sur les outils agricoles et industriels d'autrefois. Enfin, le tracé de la V9, itinéraire cyclable reliant Nantes et Le Mont-Saint-Michel, passe par le territoire de la Selle-en-Luitré. Une liaison douce permettant l'accès direct au centre de la commune vient juste d'être ouverte au public : elle permettra l'accueil des cyclistes et cyclotouristes empruntant la voie.

Prenant en compte les dynamiques en cours, la Commune envisage de créer un certain nombre de services. Sur le plan des équipements de loisirs, elle dispose en l'état d'un terrain de football à 2 kms du centre-bourg et d'un terrain de tennis extérieur. Après avoir sondé la population, la Commune choisit de développer son offre. C'est dans ce cadre que le projet SELL'PARC s'intègre...

## **2 - Objectifs du projet / Améliorations attendues**

Le terrain visé est d'une surface d'un 1ha3. Il est situé en plein centre de la Commune, proche d'un lotissement existant et d'un lotissement futur (en cours d'études), à 2 kms du tracé de la voie verte V9. La liste précise des aménagements et équipements est en cours de définition. Un consortium élus / habitants va être créé dans cette perspective.

La configuration qui se dessine est la suivante :

- Sur le plan des aménagements et équipements sportifs (liste en cours de définition, citée à titre d'exemples sans valeur contractuelle)
  - un Pump-Track (1.200 m<sup>2</sup>) - parcours composé de bosses et virages adaptés aux BMX, VTT, skateboards, rollers, trottinettes
  - un SkateparK (630 m<sup>2</sup>)
  - un City stade
  - une tyrolienne
  - un espace fitness de plein air, notamment adapté aux personnes en situation de handicap
  - des jeux de plein-air (à définir)

- Sur le plan des espaces-détente (liste en cours de définition)
  - des tables de pique-nique
  - des bancs
  
- Sur le plan de la signalétique
  - des panneaux pédagogiques proposant des circuits de découverte du parc et expliquant le mode d'utilisation des équipements
  
- Sur le plan des aménagements de circulation et de promenade (liste en cours de définition, citée à titre d'exemples sans valeur contractuelle)
  - un cheminement en sable stabilisé (1.800 m<sup>2</sup>)
  - un belvédère
  - des espaces verts
  - des supports-vélos
  - des compteurs de visiteurs à chaque entrée pour analyser les fréquences d'utilisation

L'accès au SELL'PARC sera gratuit pour favoriser l'accès par tous.

## ENJEUX VISÉS

1/ Croiser les âges c'est-à-dire favoriser les relations intergénérationnelles en s'adressant aux publics de la petite enfance, aux enfants, aux adolescents, aux adultes, aux personnes âgés

2/ Croiser les provenances d'utilisateurs : habitants locaux de la commune ou à proximité, salariés des entreprises du parc d'activités, touristes, cyclotouristes (compte tenu de la proximité de la V9 Nantes-le-Mont Saint-Michel)

3/ Croiser les pratiques : sports, loisirs, pique-niques, promenades, détente mais aussi challenges-entreprises, procédures atypiques de recrutement des personnels...

4/ S'adapter aux handicaps en proposant des équipements spécifiques

5 / Articuler le terrain multisports à d'autres projets de la Commune

En lien avec l'association « Csell'histoire et patrimoine », la commune envisage la création d'un espace muséographique sur les métiers et outils d'autrefois. Ce projet renvoie directement aux identités agricole et industrielle de la commune. Sur le terrain multisports et afin d'accentuer la dimension intergénérationnelle, il pourrait être envisagé des expositions à ciel ouvert, temporaires ou non, sur des thématiques comme : la présentation d'outils ou machines, des vues sur la Zone de l'Aumallerie avec son ancien foirail, une rétrospective de la vie des habitants lors des 2 guerres mondiales. Ces expositions pourraient prendre la forme de panneaux invitant à la découverte de l'espace muséographique.

6/ Mettre en place une gouvernance partagée

La dimension participative sera également présente : un consortium réunissant 25 membres va être mis en place. Il sera composé des 13 élus du conseil municipal et de 12 habitants de la Commune ou représentants socioprofessionnels (dont 3 jeunes de 16-30 ans).

Les rôles attribués au consortium seront les suivants :

- émettre des propositions sur le choix définitif des équipements et jeux
- donner un avis préalable sur le contenu des panneaux expliquant l'utilisation des machines et les circuits de découverte
- contribuer à la démarche d'évaluation par le recueil de données ponctuelles sur la fréquentation
- remonter à la municipalité les besoins et idées pour un fonctionnement optimal du parc.

Les réunions auront essentiellement lieu avant et juste après l'ouverture du nouveau lieu mais selon les envies, le consortium sera peut-être amené à perdurer.

#### DÉPENSES PRISES EN COMPTE

Les dépenses prises en compte concerneront uniquement celles se rapportant directement à la création du terrain multisports et détente. Elles recouvrent donc les grands postes décrits ci-dessus, à savoir :

- les aménagements et équipements d'ordre sportif
- les espaces-détentes
- la signalétique
- les aménagements de circulation et de promenade

Au moment de la rédaction de la fiche, les catégories de dépenses sont définies mais non leur détail. Aussi, les exemples précis d'équipements sont cités ici à titre d'exemple et n'engagent pas la Commune. La liste n'est par ailleurs pas exhaustive.

#### DEPENSES NON PRISES EN COMPTE

Ne feront pas partie du budget SELL'PARC, les dépenses concernant :

- l'achat du terrain
- le projet d'espace muséographique sur les métiers et outils d'autrefois. Cette action est à l'étude au moment de la rédaction de la fiche-action. Elle n'est pas aboutie. Elle mobilisera des subventions particulières. Aussi, afin de ne pas ralentir la mise en œuvre du projet SELL'PARC et éviter tout croisement de financement, il est choisi de ne pas porter les dépenses « EXPOSITIONS ESPACE MUSEOGRAPHIQUE » au plan de financement du projet « SELL'PARC ».

### **3 - Présentation resumée du projet**

La Commune de La Selle-en-Luitré va créer un terrain multisports. Sur une surface d'un 1ha3, l'espace intégrera un certain nombre d'équipements innovants à l'échelle du pays de Fougères comme un Pump-track, un Skate-parc de grande envergure, un espace-fitness adapté aux personnes en situation de handicap.

La transversalité sera au cœur du projet. Il s'agira de :

- croiser les âges en accueillant de la petite enfance aux seniors
- croiser les pratiques (sports, challenge-entreprises, pique-niques, promenades, détente...)
- croiser les provenances d'utilisateurs en s'adressant aux habitants de la commune et des environs, aux salariés du parc d'activités de l'Aumaillerie, aux touristes et cyclotouristes compte tenu de la proximité de l'itinéraire cyclable V9
- s'adapter aux éventuels handicaps
- articuler le terrain multisports à d'autres projets de la Commune comme « l'espace muséographique des outils et métiers » via la mise en place d'expositions.

La dimension participative sera également présente. Un consortium réunissant 25 membres (13 élus du conseil municipal et 12 habitants de la Commune ou représentants socioprofessionnels) va être mis en place. Son rôle sera d'émettre des propositions et faire remonter les besoins.

#### **4 - Localisation**

##### **Localisation géographique :**

La Selle-en-Luitré

##### **Secteur concerné par le projet (rayonnement)**

Communautaire

#### **5 - Résultat attendu**

##### INDICATEURS LIÉS À LA CRÉATION DE NOUVEAUX SERVICES

- Nombre d'aménagements/ équipements sportifs ou jeux de plein air proposés dans le parc

Objectifs visés : 12

- Nombre d'aménagements/ équipements sportifs ou jeux de plein air innovants (non existants à l'échelle du territoire du pays de Fougères au moment de la rédaction de la fiche-projet)

Objectifs visés : 3 (1 Circuit de Pump Track + 2 jeux ou équipements de plein air innovants)

##### OBJECTIFS LIÉS A LA MOBILISATION CITOYENNE

- Gouvernance partagée

Nombre de participants au consortium élus / habitants

Objectifs visés : 25 - 13 élus + 12 habitants ou représentants socioprofessionnels dont 3 jeunes de 16-30 ans

Nombre de réunions du consortium élus / habitants

Objectifs visés sur la période qui va de la préparation de l'ouverture jusqu'à 1 mois après : 4

- Fréquentation (calculée à partir du compteur d'entrées)

Nombre total d'utilisateurs du parc sur une période de 1 mois après l'ouverture du parc et/ou la mise en service des compteurs d'entrée

- Cas d'un test réalisé en cœur de saison (du 15 avril au 1er octobre)

Objectifs visés de fréquentation sur le mois d'observation pris en compte : 1 500

- Cas d'un test réalisé en basse saison (du 15 avril au 1er octobre)

Objectifs visés de fréquentation sur le mois d'observation pris en compte : 1 000

## Répartition par âge

Des éléments permettant d'apprécier la répartition par âge et donc la dimension intergénérationnelle du projet seront fournis en lien avec les membres du consortium. La méthode précise sera choisie ultérieurement. Il pourra par exemple être envisagé une présence aux entrées du parc pendant 2-3 h, 1 jour de week-end et 1 jour ouvrable en vue de définir de données de répartition par grandes catégories d'âge.

## Objectif visés

- Fréquentation par la petite enfance et enfance : 25 % du total de visiteurs
- Fréquentation par les jeunes de 16-30 ans : 40 % du total du total de visiteurs
- Fréquentation par les 30-65 ans : 20 % du total de visiteurs
- Fréquentation par les séniors de plus de 65 ans : 15 % du total de visiteurs

## **6 - Calendrier Prévisionnel**

<b>Echéance</b>	<b>Date</b>	<b>Commentaire</b>
Date de début du projet	01/09/2022	
Date de fin de projet	01/05/2023	

## **PRESENTATION QUALITATIVE DU PROJET - EUROPE**

---

### **1 - COHÉRENCE**

#### **1 - Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER : innovation, multipartenariat, transférabilité**

##### INNOVATION

Le projet est innovant sur le pays de Fougères à la fois par son contenu et les processus en œuvre :

- des bases de loisirs existent à l'échelle du territoire mais un certain nombre d'aménagements et d'équipements ici proposés sont innovants : le Pump-Track (circuit de bosses et virages praticable aux VTT, BMX, skate-boards, trottinettes\_), le Skatepark d'envergure, l'espace de fitness adapté aux personnes en situation de handicap ;
- une gouvernance partagée est choisie : un consortium réunissant élus, habitants et représentants socio-professionnels va être créé. Son rôle sera d'émettre des propositions sur le choix des équipements, donner son avis sur le contenu des panneaux signalétiques, participer à l'évaluation
- le projet est conçu comme le point de départ pour d'autres projets de développement relatifs par exemple aux mobilités douces (valorisation de la V9 par la mise en place d'une liaison douce reliant le SELL'PARC à l'itinéraire cyclable), au tourisme (création d'expositions à ciel ouvert sur le site venant promouvoir le futur espace muséographique sur les métiers et outils d'autrefois....

##### MULTIPARTENARIAT

7 structures sont en cours de sollicitation pour l'élaboration et la mise en œuvre du projet :

- Yoga Sellois
- Palet Club Sellois
- CF2L Club de football
- C'Sell histoire et patrimoine
- Club des aînés
- Comité des fêtes
- Relais intercommunal des parents et assistants maternels, de 7 lieux

##### TRANSFERABILITÉ

La Commune se montre prête à transmettre son expérience à d'autres territoires.

#### **2 - Liens avec les démarches en cours du Pays et des intercommunalités**

Néant

## **2 - APPORTS**

### **1 - Au regard de la fiche-action choisie**

La fiche LEADER choisie est la fiche action 8 « Développer l'innovation sociale ». Cette fiche- a pour enjeu, la création de services pour et par les habitants. Le projet SELL'PARC s'inscrit pleinement dans cet objectif :

- avec la création du terrain multisports, de nouveaux types d'aménagements et d'équipements vont être créés : Pump-track, piste d'envergure de skate-park, parcours fitness adapté aux personnes en situation de handicap. L'enjeu est de proposer ce service aux habitants de la commune mais aussi au-delà en visant notamment les salariés des entreprises installées sur le Parc d'activités et les usagers de l'itinéraire cyclable V9 (touristes et cyclotouristes) ;
- une gouvernance partagée est choisie via la mise en place d'un consortium élus / habitants. Le rôle de ce consortium sera d'apporter des propositions et de faire remonter les besoins.

### **2 - Au regard des autres priorités de la stratégie LEADER**

Le projet s'articule aux 3 priorités de la stratégie locale LEADER :

- Transition participative (voir ci-dessus).
- Transition énergétique : l'opération concerne la fiche-action 3 « Développer les mobilités durables ». En effet, elle sera menée en lien avec la création d'une liaison douce pédestre et cyclable permettant de relier le terrain multisports à l'itinéraire cyclable V9. En ce sens, le terrain multisports pourra constituer une étape ou un aboutissement pour les usagers de la V9.
- Transition économique : l'accès au terrain multisports sera gratuit mais en favorisant la venue d'habitants extérieurs sur la commune de la Selle-en-Luitré, il est escompté un bénéfice économique. Le projet se rattache donc à la fiche-action 4 « Renforcer l'ancrage territorial des activités économiques ».

## **3 - PÉRENNITÉ**

### **1 - Perspectives de reconduction du projet après le financement FEADER-LEADER**

Le projet est conçu dans une logique de pérennité : le projet vise la création durable d'une aire de loisirs qui sera contrôlée de façon réglementaire et entretenue par la collectivité.

## **4 - BONUS**

### **1 - Prise en compte ou non des 16-30 ans**

Pour élaborer ce projet, un consortium élus / habitants va être mis en place. Il intégrera 3 jeunes de 16-18 ans issu-e-s du dispositif "Argent de poche".



## PRESENTATION FINANCIERE

---

Les dépenses prévisionnelles doivent être du même montant que les recettes prévisionnelles

Seules les dépenses qui ne font l'objet ni d'une récupération de TVA ni d'un assujettissement à la TVA peuvent être présentées en TTC.

**Récupération de la TVA :** Oui

**Assujettissement à la TVA :** Non

<b>Dépenses Réelles</b>		
Description des postes de dépenses	Montant (EUR HT)	%
Marché de travaux (équipements / aménagements / signalétique)	500 000.00	99.72
Mission SPS	1 380.00	0.28
<b>Total</b>	<b>501 380.00</b>	<b>100.00</b>

<b>Recettes</b>		
Financeurs (co financeurs envisagés)	Montant (EUR HT)	%
Etat - DETR	120 000.00	23.93
Financeur privé (autre) - Fonds de dotation Paris 2024 / Impact 2024	29 999.00	5.98
Europe - FEADER - LEADER	51 890.15	10.35
Autofinancement public - Autofinancement appelant le FEADER	299 490.85	59.73
<b>Total</b>	<b>501 380.00</b>	<b>100.00</b>

## Décision / Avis du Comité Unique de Programmation (CUP)

---

**Date :** 04/07/2022

**Pour :** Comité pour avis d'opportunité

**Avis / Décision :** FAVORABLE

**Fonds mobilisé Europe - FEADER - LEADER :** 51 890.15 EUR

**Explication / Commentaires :**

### DÉCOMPTE DES VOIX DÉLIBÉRATIVES

- La Région Bretagne étant Autorité de Gestion, les Conseillers régionaux siégeant à ce titre au sein du Comité de Programmation n'ont pas voix délibérative : Stéphane PERRIN est concerné.
- Eric BESSON, Adjoint au Maire de Fougères, a été contraint de partir avant la fin de la réunion : il n'était pas présent pour l'examen.
- En début de présentation, le Co-Président demande si d'autres représentants ont un lien particulier à l'opération. Aucun membre ne s'est déclaré.

Nombre de personnes présentes à cette réunion avec voix délibérative sur le projet : 12

### PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Deux représentants de la Commune de La Selle-en-Luitré sont intervenus :

- Denis CHOPIN, Maire
- Maryline TALIGOT, Secrétaire de mairie.

## ANALYSE DE LA RÉGION

Sous réserve de l'instruction régionale approfondie qui interviendra si un avis favorable est accordé, Stéphane PERRIN et Mathilde LENAIN informent ne pas avoir de remarques à formuler du point de vue réglementaire. L'opération est jugée cohérente par rapport à la fiche-action 8 "Développer l'innovation sociale". Un point de vigilance est néanmoins rappelé sur la date de fin du projet : la Commune de La Selle-en-Luitré est invitée à faire attention à la date-limite d'acquittement de ses dernières factures pour que l'opération soit terminée avant la fin du programme LEADER 2014-2022.

ÉCHANGES AVEC LE PORTEUR ET DÉLIBÉRATIONS - Points mis au débat et / ou atouts relevés (au regard de la grille d'aide à la sélection à la date du 4 juillet 2022)

### 1 - COHÉRENCE DU PROJET

☒ Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

#### Innovation (1 point)

Le projet est qualifié d'unique au niveau du pays de Fougères. Plusieurs éléments viennent justifier ce choix :

- la présence d'équipements novateurs comme le pump-track
- la création du terrain multisports sur une surface d'envergure (3 hectares)
- la prise en compte de la dimension intergénérationnelle
- le souhait d'adapter les équipements aux handicaps
- l'inscription du projet dans un cadre global de transformation de la commune.

#### Multipartenariat (3 points)

Plus de 5 autres structures à l'échelle communale, sont mobilisées pour l'élaboration et la mise en œuvre de l'opération. 3 points sont accordés. Une élue membre du Comité de Programmation souhaite savoir si la Commune est en Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI). Le Maire lui répond que Selle-en-Luitré est en RPI avec Luitré-Dompierre. Il est alors demandé si les communes relevant de ce RPI ou d'autres communes proches avaient été ou seraient associées à l'opération SELL'PARC. Aux yeux de Denis CHOPIN, les autres communes sont mieux dotées en équipements sportifs. Pour cette raison, il lui apparaît difficile de les solliciter. Par contre, l'opération est conçue pour que les habitants des communes à proximité puissent venir fréquenter le terrain multisports. Il en est de même pour les écoles : le Maire se montre d'accord pour que le terrain multiports accueille tous les scolaires de manière ponctuelle ou régulière.

#### Transférabilité (1 point)

Le transfert de l'expérience sur d'autres zones géographiques est jugé possible mais au stade de l'avis d'opportunité, les conditions ne sont pas explicitement prévues. 1 seul point est donc délivré.

☒ Liens avec la stratégie communautaire ou stratégie-pays (0 point)

Le maître d'ouvrage n'a fourni ici aucune indication.

## 2 - APPORTS

### Atouts au regard de la fiche-action 8 "Développer l'innovation sociale" (3 points)

L'objectif de la fiche-action 8 est la création de services par et pour les habitants. Le projet SELL'PARC est considéré en parfaite adéquation avec cet enjeu. Un consortium avec les habitants (12) et les élus (13) va être mis en place. Un terrain multisports va être créé avec une perspective d'accueil élargi croisant les âges, les provenances d'utilisateurs, les pratiques, les handicaps. Ces différentes dimensions sont prises en compte et saluées par les membres du CPL : 3 points sont accordés.

Une demande d'informations concerne l'espace fitness prévu pour les personnes en situation de handicap. Une membre privée souhaite en savoir plus sur les équipements qui seront proposés. Denis CHOPIN lui répond que le choix s'établira sur la base des propositions du Consortium élus / habitants. Pour le moment, les décisions ne sont pas prises. La membre privée fait part de l'expérience menée notamment en Espagne où des cours de gymnastique douce sont organisés et connaissent un vrai succès. Elle invite à tenir compte des besoins des personnes en situation de handicap mais aussi des besoins des personnes âgées.

Une autre question émanant d'un membre public porte sur la propriété et la localisation du terrain qui accueillera le futur terrain. Le Maire informe que ce terrain a été acheté par la Commune à un agriculteur. Il est classé par le SCOT en zone de loisirs ce qui va autoriser un commencement rapide. L'aire a d'autres atouts : il est facilement accessible, il est situé au centre de la commune et se situe à proximité immédiate d'un futur lotissement qui verra le jour en 2024. Un membre public approuve ces différents choix.

### Atouts du projet au regard des autres priorités de la stratégie (2 points)

Le projet SELL'PARC vient répondre aux 3 priorités de la stratégie locale (énergétique, économique et participative).

## 3 - PÉRENNITÉ (2 points)

L'opération est conçue dans une logique de pérennité d'où l'octroi de 3 points.

## 4 - BONUS - Implication des jeunes (1 point)

Le maître d'ouvrage a souligné que trois jeunes issus du dispositif Argent de poche vont intégrer le consortium. 1 point est délivré.

## REPLISSAGE COLLECTIF DE LA GRILLE D'AIDE À LA SÉLECTION FEADER-LEADER (grille en vigueur au 4 juillet 2022)

Points obtenus : 13/20 - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER

Rappel - modalités de classification des projets présentés en CUP

- 16 points et plus - Note A : projet d'excellence au regard de la stratégie locale LEADER
- 10 à 15 points - Note B : projet intéressant au regard de la stratégie locale LEADER
- 05 à 09 points - Note C : projet à impact modéré au regard de la stratégie locale LEADER
- moins de 05 points - Note D : projet à faible impact au regard de la stratégie locale LEADER

## VOTES INDIVIDUELS À BULLETIN SECRET

Présents avec voix délibérative : 12

Votants (= nombre de bulletins récoltés) : 12

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Avis

favorable : 12 voix

défavorable : 0 voix

Décision à l'unanimité

## AVIS COMMUN

Les membres du Comité de Programmation LEADER accordent au projet "SELL'PARC - Création d'un terrain multisports intergénérationnel à La Selle-en-Luitré" :

### UN AVIS D'OPPORTUNITÉ FAVORABLE.

Dans le budget prévisionnel présenté en Comité de programmation le 4 juillet 2022, le montant indiqué au titre des fonds FEADER-LEADER correspondait au montant-plafond FEADER-LEADER en vigueur à cette date soit 220 000 euros (tout en sachant que les besoins du porteur s'avèrent supérieurs). Néanmoins, à la date du 4 juillet 2022, l'état des crédits disponibles pour le programme 2014-2022 ne permet même pas de répondre à la demande de 220 000 euros. Aussi, le CPL a adopté les trois dispositions suivantes :

- les membres ont choisi d'accorder au dossier SELL'PARC, le statut de "dernier dossier" ;
- sous réserve de l'instruction réglementaire ultérieure par la Région, le montant FEADER-LEADER retenu en avis d'opportunité est de 51 890,15 euros (montant correspondant au solde disponible le 4 juillet 2022). Le budget prévisionnel présenté dans cette fiche, a donc été ajusté à ce montant FEADER-LEADER de 51 890,15 euros ;
- une possibilité d'abondement en avis de programmation pourra éventuellement avoir lieu si l'instruction régionale le permet et si de nouveaux reliquats existent à cette date.

## Réserves à lever :

Pour ce projet, les membres décident de ne pas retenir de réserves.



# Grille d'aide à la sélection FEADER - LEADER

Nom du projet : **SELL'PARC - Avis d'opportunité du 04.07.2022**

## Cohérence

Adéquation aux principes fondamentaux de LEADER

### > Sur le plan de l'innovation

1

**3 points** : le projet est unique en France

**1 point** : le projet est unique à l'échelle du pays de Fougères

**0 point** : la dimension novatrice est faible ou imprécise

### > Sur le plan du multipartenariat

3

**3 points** : plus de 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

**1 point** : entre 2 à 5 autres structures-partenaires sont mobilisées

**0 point** : 0 ou 1 seule autre structure-partenaire est mobilisée

### > Sur le plan de la transférabilité

1

**3 points** : les conditions de transférabilité sur d'autres territoires ou thématiques sont prévues

**1 point** : les conditions sont jugées possibles mais elles ne sont pas explicitement prévues

**0 point** : les conditions sont incertaines ou imprécises

Liens avec les démarches-Pays et les stratégies communautaires

Exemples : PCAET (Plan Climat Air Energie Territoire), charte GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences), SCOT, Programme Local de l'Habitat, Agenda 21...

0

**2 points** : l'action se définit comme la composante d'une démarche-Pays ou communautaire

**1 point** : les objectifs sont en relation explicite avec une démarche-Pays ou communautaire

**0 point** : aucun lien n'est cité

## Apports

### > Au regard de la fiche-action principale

3

**3 points** : « les résultats attendus » (voir cette rubrique dans le dossier du porteur) viennent contribuer très fortement aux enjeux et critères de la fiche-action (voir le récapitulatif de la stratégie)

**1 point** : la contribution aux enjeux et critères de la fiche-action est considérée satisfaisante

**0 point** : les apports sont faibles ou imprécis

### > Au regard des autres priorités de la stratégie

2

**2 points** : le projet répond aux 3 priorités : énergétique, économique, participative

**1 point** : le projet répond à 2 des 3 priorités

**0 point** : le projet répond à 1 seule priorité

## Pérennité

2

**2 points** : l'initiative est construite soit dans une logique de pérennité, soit avec des objectifs de prolongements

**1 point** : les perspectives à moyen terme sont prises en compte mais restent incertaines

**0 point** : l'initiative n'a pas vocation à être reconduite ou est imprécise sur ce point

## Bonus

### > Implication des jeunes (ou dans le cas de la fiche-action 10, mixité intergénérationnelle)

1

**2 points** : le projet est conçu avec plus de 5 jeunes de 16-30 ans (ou 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

**1 point** : le projet est conçu avec 1 à 5 jeunes de 16-30 ans (ou 1 à 5 personnes de plus de 30 ans dans le cas de la fiche 10)

**0 point** : le projet ne remplit pas ce critère ou est imprécis sur ce point

13

## DECOMPTÉ DES POINTS TOTAL / 20

POINTS	NOTE INDICATIVE	AVIS
	au regard de la stratégie locale LEADER	La note est un point de repère pour les deux étapes suivantes (votes à bulletin secret, rédaction de l'avis commun). Elle oriente vers un :
16 et +	<b>A - PROJET D'EXCELLENCE</b>	avis favorable (avec réserves ou non)
10 à 15	<b>B - PROJET INTERESSANT</b>	avis favorable (avec réserves ou non)
5 à 9	<b>C - PROJET A IMPACT MODERE</b>	avis défavorable
- de 5	<b>D - PROJET A IMPACT FAIBLE</b>	avis défavorable